



## REGLEMENT INTERIEUR – ENGAGEMENT 2019/2020

Licencié	Coordonnées du Licencié ou de son Tuteur Légal
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Date de naissance :	Adresse mail :
Catégorie :	Numéro de téléphone

Le règlement intérieur du club est disponible sur le site internet et à l'antenne administrative du NMF. La signature de ce document atteste la lecture, la prise en compte et approbation de ce dernier. Ci dessous un *EXTRAIT* à compléter pour la saison 2019/2020 :

### ARTICLE VI – DROIT À L'IMAGE

**J'autorise / je n'autorise pas \*** le club à utiliser mon image et/ou celle de mon enfant, licencié mineur au club.

### ARTICLE VII – ACTE MÉDICAL

Hors les cas d'urgence, le consentement des représentants légaux sera requis pour les soins et interventions. Dans ce cas, **J'autorise / je n'autorise pas \*** (\*Rayez la mention inutile)

- Le responsable de l'encadrement désigné par l'association à faire intervenir du personnel médical pour faire tout acte médical que nécessitera mon état et/ou celui de mon enfant.
- Le responsable de l'encadrement désigné par l'association à me faire hospitaliser ou opérer et/ou autorise mon enfant à jouir des mêmes traitements en cas d'urgence.

### ARTICLE VIII – TRANSPORT

Les licenciés mineurs ont besoin de l'accord d'un tuteur légal pour profiter de cette organisation. En cas de refus, l'enfant devra se rendre, seul, et par ses propres moyens, sur les lieux de rendez vous fixés par l'encadrement sportif. **J'autorise / je n'autorise pas \*** mon enfant à être transporté par un dirigeant ou parent de joueur, utilisant son propre véhicule. (\* Rayez la mention inutile).

### ARTICLE IX – PRISE EN CHARGE

**J'autorise / Je n'autorise pas \*** mon enfant à rejoindre seul le domicile familial après les séances, matchs et autres rassemblements. En cas d'absence de ma part, j'autorise Monsieur ou Madame .....et/ou ..... à prendre en charge mon enfant à la suite de l'activité. (\* Rayez la mention inutile).

### ARTICLE X – PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

Tout adhérent, licencié ou son représentant légal, est tenu d'assurer au moins une journée d'action. Un planning d'action sera diffusé tout au long de la saison. Chacun est libre d'intervenir dans le secteur de son choix (**cochez la ou les cases souhaitées (s)**) :

Si l'action n'a pas été effectuée au cours de la saison sportive, l'adhérent, licencié ou son représentant légal sera tenu de verser la somme de 20 euros à l'association et qui sera remise par chèque au moment de l'inscription. Ce dernier ne sera encaissé qu'en cas de constat d'absence de bénévolat en fin de saison.

- Mondial Futsal
- Soutien logistique à l'académie (Arbitrage, Bar, etc....)
- Soutien logistique à l'organisation des matchs de D1 (Billetterie, Bar, VIP, Mise en place, etc....)
- Soutien logistique aux manifestations des autres sections (Féminines, Réserves, Loisirs, Handisport...

#### Pour un licencié Mineur

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Signature

#### Pour un licencié Majeur

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

Signature

